

3^e période: 1890-1987

Lieux: Palais Rumine Gabriel de Rumine, aristocrate russe et bourgeois de la Ville de Lausanne, lègue par testament un million et demi à la Ville. Il réclame que cette somme serve à la construction d'un édifice d'utilité publique. La faculté de théologie demeure dans les bâtiments agrandis et rénovés de l'Ancienne Académie alors que plusieurs facultés s'installent dans le palais de Rumine inauguré en **1906**.

Histoire: Louis Ruchonnet, chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, milite pour le développement des sciences à l'Académie qu'il percevait déjà comme une Université. La faculté des sciences est pourvue en mai **1881** de deux chaires, une d'anatomie et l'autre de physiologie. Le statut de l'Académie est alors discuté mais le Grand Conseil est réti-

cent à l'idée d'investir dans la construction de nouveaux bâtiments démesurés. Cependant, le legs de Gabriel de Rumine permet la transformation de l'Académie en Université grâce au décret du 23 août **1888**. Avec la loi sur l'Instruction publique supérieure du 10 mai **1890**, l'Académie reçoit le nom et le statut d'Université. Elle compte cinq facultés: théologie, droit, lettres, sciences et la faculté de médecine nouvellement créée. Bien qu'admisses depuis 1890, les étudiantes ne font leur apparition qu'en 1928 à la faculté de théologie universitaire (elles étudient cependant depuis 1924 au sein de la faculté de l'Eglise libre). Dès **1920**, le règlement de la faculté de théologie rend possible l'obtention d'une « licence ès sciences religieuses » puis, en **1982** les études en sciences religieuses sont dotées d'un diplôme de spécialisation (DEA). Le professeur ordinaire Carl Albert Keller enseigne les sciences des religions de **1966** à **1987** à Lausanne.



Inauguration de l'Université de Lausanne, Journal illustré, Numéro unique, Lausanne, Winzeler, 1891, (MHAE)

4^e période: 1987-2017

Lieux: Dorigny (30 ans d'existence) La faculté de théologie avec ses deux filières emménage dans le bâtiment BFSH2 (actuel Anthropole).

Histoire: Afin de coordonner les enseignements et promouvoir l'interdisciplinarité, un Département interfacultaire d'histoire et sciences des religions (DIHSR) voit le jour en **1990**. Le Conseil de faculté projette de modifier « à titre exploratoire » le nom de la faculté de théologie en faculté de théologie et de sciences des religions dès **1998**. Ainsi se manifeste une volonté de faire apparaître les deux filières existantes qui se subdivisent en deux sections dès **2002** (la modification effective du nom « FTSR » ne paraît qu'en mars 2006). Le transfert d'une grande partie des sciences (physique, chimie et mathématiques) à l'EPFL permet la création de postes en sciences humaines et sociales. La faculté est repourvue de nouveaux professeur(e)s avec notamment la nomination de Maya Bur-



Silvano Prada
Le BFSH2 rebaptisé Anthropole est le dernier édifice à être construit sur le site de Dorigny selon le plan directeur de 1965. Ce monument formé de « X » successifs permet une délimitation des espaces dans lesquels les facultés sont distribuées.

ger, première professeure ordinaire de sciences des religions (1995-2003) et un professeur ordinaire d'histoire des juifs et du judaïsme en 2005-2006. Les autorités rectorales décident en **2004** de fédérer les facultés de théologie de Genève, Lausanne et Neuchâtel, afin de rendre possible l'application de l'Accord de Bologne. Cette structure est remplacée en juin **2009** par un Partenariat en théologie protestante et sciences des religions (TPSR) puis, en juin **2015**, par le Collège de théologie protestante entre les universités de Genève et de Lausanne. Les sciences bibliques sont alors (presque) rassemblées à Lausanne, l'éthique et la théologie systématique à Genève. L'Institut lémanique de théologie pratique est quant à lui porté par les deux facultés. En mars **2010**, deux instituts sont créés: l'Institut religions, cultures, modernité (IRCM) et l'Institut de sciences sociales des religions contemporaines (ISSRC). Les deux instituts changent de nom en septembre **2017**: l'IRCM devient l'Institut d'histoire et anthropologie des religions (IHAR) et l'ISSRC, Institut des sciences sociales des religions (ISSR).



| le savoir vivant |

480^{ème} anniversaire

de l'Académie de Lausanne,
quelques points de repères

Christian Grosse
Marie Haarpaintner

Unil
UNIL | Université de Lausanne

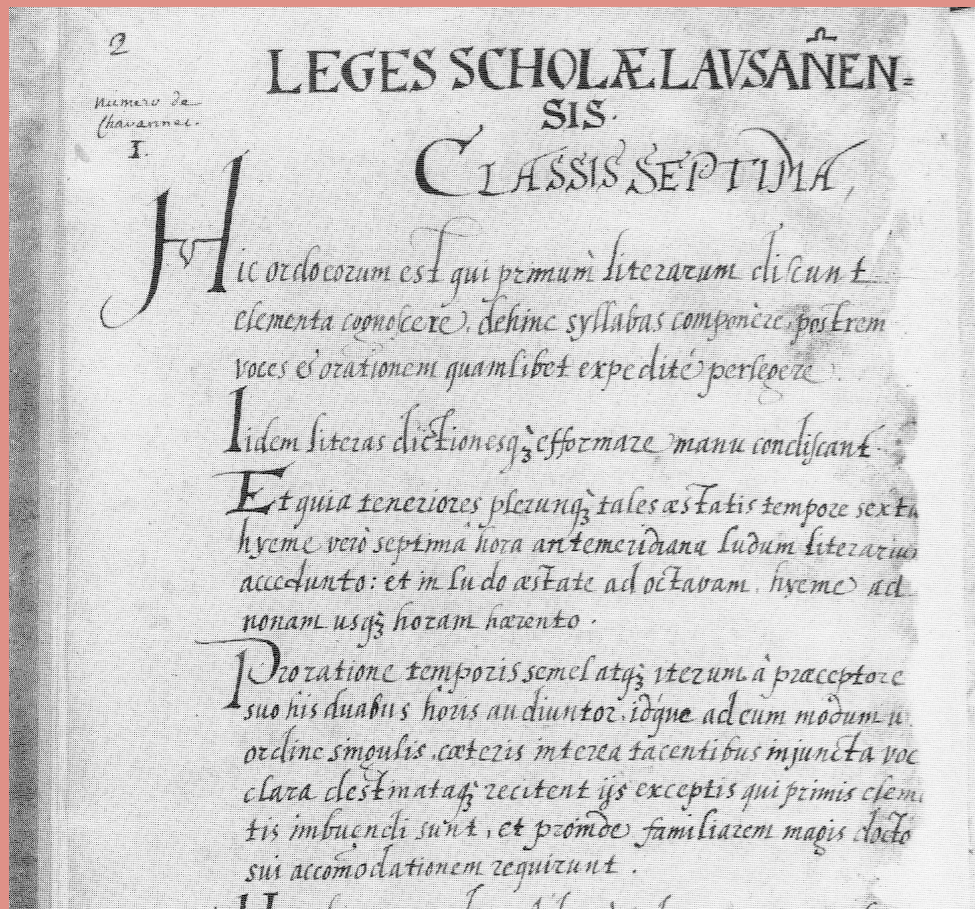
Institut d'histoire
et anthropologie
des religions

1^{ère} période: 1537-1587

Lieux: La Haute Ecole de Lausanne est hébergée dans d'anciens bâtiments de l'Eglise catholique (« la Clergie »); une partie des cours ont lieu dans le chœur de la Cathédrale.

Histoire: La création de l'Académie de Lausanne résulte d'un processus qui s'étale sur dix ans. Elle débute sans décisions officielles, par l'introduction de cours de théologie, d'hébreu et de grec (**1537**). Après l'établissement d'un collège (**1540**) par les autorités bernoises et le financement de douze bourses d'études, ce

sont les *Leges Scholae Lausannensis* (**1547**) qui posent les fondements légaux de l'institution. Les années **1550** marquent la première floraison de l'institution, qui voit des enseignants prestigieux comme Théodore de Bèze attirer à elle de nombreux étudiants. Cet essor s'interrompt brutalement en **1558-1559**, lorsqu'un conflit portant sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise provoque la démission de tous les enseignants des degrés supérieurs, vidant l'institution des personnalités qui ont fait sa renommée. Leur départ offre le personnel enseignant nécessaire à la création d'une Académie à Genève à laquelle travaille Calvin.



Leges Scholae Lausannensis (1547), (ACV, Bdd 8)

Le texte fournit un plan d'étude complet pour les deux niveaux que compte l'Académie, soit la *schola privata* composée de sept classes, et la *schola publica* qui dispense un enseignement supérieur de grec, hébreu, arts libéraux et de théologie. Les *Leges* mettent aussi l'accent sur les bonnes mœurs des étudiants.

2^e période: 1587-1890

Lieux: **Ancienne Académie** (430 ans d'existence). Elle est construite **entre 1579 et 1587**. L'auditoire de théologie ne s'y installe cependant qu'en **1628**. Le bâtiment abrite aujourd'hui le Gymnase.

Histoire: **Au temps de l'orthodoxie** La fin des années 1560 marque une nouvelle période de floraison de l'institution, grâce au recrutement de professeurs réputés. Cette nouvelle dynamique trouve une expression matérielle et symbolique forte avec la construction d'un nouveau bâtiment: l'ancienne Académie, inaugurée en avril 1587. Cette même année se noue cependant une polémique caractéristique de cette époque de durcissement de l'orthodoxie réformée qui aboutit à la démission en **1592** du professeur de grec Aemilius Portus, puis en **1593** du professeur de philosophie Claude Aubéry. Le prestige de l'Académie souffre de ces départs et le début du XVII^e siècle constitue une période de déclin contre laquelle les autorités bernoises réagissent en déclenchant une enquête: celle-ci aboutit à la promulgation en **1616** d'une réforme qui soumet l'Académie à un Conseil scolaire supérieur établi à Berne, réduit la liberté d'enseignement des professeurs et exclut des textes étudiés une partie de la littérature classique qui était jusqu'alors au programme.

Au temps des Lumières Le raidissement théologique qui s'est fait jour dans le dernier quart du XVI^e siècle se renforce en **1675**, avec l'adoption à la Diète de Baden, d'un texte dogmatique, la *Formula consensus*, dont la signature est obligatoire pour chaque professeur ou ministre nouvellement nommé. La lutte contre les dissidences théologiques se durcit encore en **1699**, avec le « serment d'association » qui vise à protéger l'Eglise et l'Académie contre le piétisme. Après la création d'une chaire de droit en **1708**, ce contexte de raidissement dogmatique entraîne une nouvelle crise académique, lorsque les autorités bernoises découvrent que certains professeurs signent la *Formula consensus* en ajoutant une nuance: « dans la mesure où cela est conforme à l'écriture ». Après plusieurs années de polémiques sur la question dans lesquelles interviennent les rois d'Angleterre et de Prusse, Berne contraint en **1722** les membres de l'Académie à signer sans restriction la *Formula consensus*. Cette reprise en

main autoritaire provoque la démission de deux professeurs, dont Jean Barbeyrac, qui occupait depuis 1711 la nouvelle chaire de droit et entraîne la diminution de moitié du nombre d'étudiants. L'adoption en **1757** d'un nouveau règlement de l'Académie, l'autonomisation de l'enseignement des sciences exactes par rapport à la philosophie et la nomination du Dr Auguste Tissot en **1766**, donnent le signal d'une nouvelle période d'essor de l'institution dans la deuxième moitié du siècle des Lumières. Le dernier règlement académique promulgué par Berne sous l'Ancien Régime, en **1788**, confirme cette dynamique avec la création de deux nouvelles chaires en physique théorique et expérimentale, ainsi qu'en histoire, chronologie et statistique. Toujours centrée sur la théologie, l'Académie de Lausanne intègre alors davantage les savoirs essentiels à la science du gouvernement.

Au temps des révolutions Après la rupture avec Berne en **1798**, les changements académiques sont peu nombreux sous le régime de la République helvétique (**1798-1803**), malgré la multiplication des projets de réforme scolaire. Si l'instruction publique est placée dans son ensemble sous l'autorité d'un Conseil académique (loi du 28 mai **1806**) et si l'usage du français supprime le latin dans l'enseignement en **1813**, ce n'est qu'avec la loi du 21 décembre **1837** qu'un changement profond est introduit. L'institution est laïcisée; elle acquiert la liberté académique et est vouée à « entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire ». La théologie constitue désormais l'une de ses trois facultés (avec le Droit, d'une part, les Lettres et Sciences, de l'autre). Cette loi est adoptée dans un contexte marqué sur le plan religieux par l'essor du Réveil et sur le plan politique par l'affrontement entre libéraux et radicaux qui aboutit à la révolution de février **1845** grâce à laquelle ces derniers accèdent au pouvoir. La révolution radicale a un impact direct sur les professeurs, en particulier ceux de la faculté de théologie, souvent proches des milieux libéraux. Différentes mesures prises par le gouvernement radical entraînent la démission de plus d'une centaine de pasteurs de tendance libérale qui vont former, avec une minorité des paroissiens, une « Eglise libre », rivale de l'Eglise nationale, et, dans leur sillage, celle de plusieurs membres du corps professoral: la faculté de théologie est réduite à un seul membre. La nouvelle loi académique du 12 novembre **1846**, restreint la liberté acadé-

mique et provoque la démission ou la destitution de sept membres du corps professoral. Dans ces circonstances, alors que certains des professeurs démissionnaires ont commencé à donner des cours libres, une faculté de théologie séparée de celle de l'Académie naît en novembre **1847**. Ce schisme, ecclésiastique et académique, durera jusqu'en **1965**. Plus de dix ans seront nécessaires pour que l'Académie retrouve le corps professoral et le nombre d'étudiants qu'elle avait en 1845. La loi du 12 mai **1869**, lui rend une certaine stabilité: les lettres et les sciences constituent désormais

deux facultés autonomes, auxquelles s'ajoutent celles de Droit et de Théologie ainsi qu'une nouvelle faculté technique; l'institution est habilitée à délivrer le grade de docteur. Cette loi pose ainsi les fondements de la transformation de l'Académie en Université, qui interviendra vingt ans plus tard. Cette situation consolidée ouvre aux facultés des possibilités de développement qui se manifestent notamment par l'introduction et la stabilisation, à partir de **1873**, d'un enseignement d'histoire des religions dans les programmes de théologie.



Plan de la ville de Lausanne de David Buttet, 1638, (MHAE)

Ce détail du plan de la ville de David Buttet constitue un témoignage fidèle de la physionomie des bâtiments de cette époque. Des maisons privées fermaient au sud la cour de l'Académie.